

ÉDITO

Plus que quelques semaines avant de passer dans une nouvelle année, que l'on espère placée sous le signe de la bonne santé pour tous et de la reprise économique pour les entreprises... 2022 verra la mise en application de la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail. Les services de santé au travail, qu'il conviendra désormais de nommer "service de prévention et de santé au travail" (SPST), sont donc plus que jamais tournés vers l'avenir pour offrir un accompagnement de proximité aux entreprises et à leurs salariés, adapté à leurs besoins et tenant compte des réalités de terrain.

Le 14 octobre dernier, ils ont marqué cet engagement en s'investissant dans la 3e édition des Rencontres Santé-Travail organisée par Présanse, leur organisme représentatif. Pour l'occasion, ils ont proposé 70 webinaires, ouverts à toutes les entreprises. On y a parlé maintien en emploi, télétravail, Document unique... et de tous les sujets qui permettent d'agir au coeur des entreprises pour assurer la santé de demain. Et les SPST de Paca-Corse ont apporté leur contribution avec 4 webinaires au plus près des préoccupations des employeurs et des salariés : conduite du changement dans le monde du travail, retour au bureau après la crise, gestion Covid-19 en entreprise et santé des chefs d'entreprise.

Dans le cadre de ces Rencontres Santé-Travail, Présanse a également proposé une table ronde nationale sur la réforme de la santé au travail. Tous les replays sont accessibles sur le [site des Rencontres Santé-Travail](#) .

ACTUALITÉS

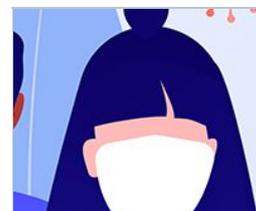
Dépistage Covid-19 : les règles de prise en charge évoluent

Dans le cadre de l'évolution des conditions de prise en charge des tests de dépistage du Covid-19, à compter du 15 octobre 2021, seuls les tests réalisés dans un but de dépistage sont désormais pris en charge par l'Assurance maladie afin de préserver un dispositif fiable de surveillance de l'épidémie, d'assurer une détection et une prise en charge rapide des cas et de permettre le suivi ou la détection des variants d'intérêt en disposant des échantillons nécessaires. Les tests réalisés en vue d'obtenir un pass sanitaire deviennent payants.



Personnes vulnérables à la Covid-19 : conditions de reprise

Dans le contexte de déploiement à grande échelle de la vaccination et suite à l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) du 11 mai 2021, les personnes dites "vulnérables à la Covid-19" peuvent reprendre, depuis lundi 27 septembre, leur activité professionnelle en présentiel, en bénéficiant de mesures de protection renforcées. Dans un communiqué du ministère du Travail, il est tout de même rappeler qu'est toujours possible le maintien du bénéfice de l'activité



partielle pour les personnes justifiant d'une situation particulière de risque attestée par certificat médical, et qui ne pourraient trouver de réponse suffisante dans les mesures de protection mises en oeuvre sur le lieu de travail.



Vidéo : Laurent Pietraszewski explique la loi pour renforcer la prévention en santé au travail

La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail transpose l'accord national interprofessionnel (ANI) conclu le 10 décembre 2020 par les partenaires sociaux en vue de réformer notre système de santé au travail. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, en charge des Retraites et de la Santé au travail, explique dans une vidéo les grands principes de cette réforme.



Signature CPOM : les acteurs de la santé au travail de PACA s'engagent ensemble contre les TMS et la désinsertion professionnelle

En partenariat avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Carsat Sud-est, les services de santé au travail interentreprises (SSTI) de Paca ont officialisé, le 29 septembre 2021, la signature d'un contrat pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) cadre et son avenant de prorogation élaborés durant la crise sanitaire. Ce CPOM s'est concentré sur deux objectifs : la prévention de la désinsertion professionnelle et la prévention des troubles musculo-squelettiques.



Rencontres Santé-Travail 2021 : replays et supports disponibles !

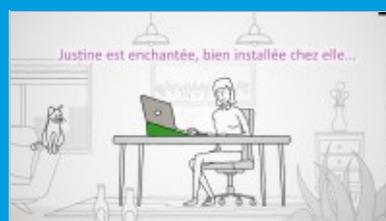
Le 14 octobre 2021, dans le cadre de la 3e édition des Rencontres Santé-Travail, les services de prévention et de santé au travail du réseau Présanse ont organisé 70 webinaires accessibles à toutes les entreprises. En Paca-Corse, 4 webinaires étaient proposés. Retrouvez les replays et les supports.



RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Télétravail : accompagnement par le service de santé au travail

Bien que plébiscité par nombre de salariés, le télétravail est un mode d'organisation qui nécessite de bien préparer sa mise en place. En effet, les risques liés au télétravail (isolement du salarié, perte de repères...) ne sont pas à négliger. Les services de santé au travail peuvent accompagner les entreprises à bien définir les modalités ...



Mécanicien automobile

Les mécaniciens automobiles sont exposés à de nombreux risques : chutes, postures contraignantes, intoxication aux produits chimiques, etc. Notre livret dresse la liste des contraintes liées au métier et des conséquences sur la santé, avant de passer en revue les différents moyens de prévention à la fois collective et individuelle.

Risques liés au métier de mécanicien automobile

- Postures ...



